

# Ville de Villeneuve d'Ascq

## Décision



**Objet : Renouvellement de l'adhésion à l'Association Nationale des Directeurs de l'Education des Villes (ANDEV 2024)**

N° : VA\_DEC2024\_71

Service : Affaires scolaires et restauration

**Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,**

Vu la délibération VA\_DEL2020\_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N°VA\_DEL2018\_68 en date du 17/04/2018,

### **décidons**

De renouveler l'adhésion de la Ville à l'ANDEV pour un montant de 45 € pour l'année 2024. L'ANDEV a comme objectif d'accompagner les décideurs locaux dans le domaine de l'Éducation en constituant un réseau de réflexion, d'échanges, d'expériences et de communication, avec une déclinaison au niveau local.

Imputation comptable : 6281 213 4110

Politique publique (domaine-action-activité) : 15.3.1 Enseignement primaire public

Fait à Villeneuve d'Ascq  
le vendredi 2 février 2024

Le Maire,  
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20240101-200856-AU-1-1

Date AR Préfecture : mercredi 7 février 2024